

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Dimanche 12 JUIN 2005.

PROCES VERBAL

(article L 2121 - 23 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an Deux Mille cinq, le 12 juin à 9h00, les Membres du Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, dûment convoqués, se sont réunis en séance extraordinaire selon la procédure d'urgence à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MULLER, Maire.

Etaient Présents :

Mr Jean-Pierre MULLER, Mr Jean-François PICAULT, Mr Claude MOREAU, Mr Alain POIRIER, Mr José Fornos, Mme Jocelyne LOUSSERT, Mr Christian FREULON, Mr Vincent SNOZZI, Mr Philippe URBAIN, Mr Jean-Paul DABAS, Mr Dominique MAVIEL, Mme Geneviève GOMEZ, Mme Sophie LAFAGE, Mme Claudine MAUGAN, Mr Joël CABOT, Mr Robert AUROS, Mme Françoise DEMARD, Mr Pierre MAIGNIEL, Mr Michel BIZET, Mme Marie-Noëlle LEBOEUF, Mme Monique RIBLET, Mme Laurence PETITEAU, Mme Micheline DROIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle PATTIO	à Mme Marie-Noëlle LEBOEUF
Mr Wilfried Koba	à Mme Monique RIBLET
Melle Natacha DUBOIS	à Mme Laurence PETITEAU
Mr Dominique THIERRY	à Mr Pierre MAIGNIEL
Mme Catherine BAC	à Mr Mme Micheline DROIT
Mme Nicole GOBRON	à Mr Jean-Pierre MULLER.

Secrétaire de séance : Madame Sophie LAFAGE.

A l'ouverture de séance, Monsieur MULLER remercie l'ensemble des membres de l'assemblée présents ce jour pour un ordre du jour unique en séance extraordinaire selon la procédure d'urgence. Il donne lecture précise de l'ordre du jour :

"Accord de la commune relatif à la création d'un lycée de 700 places (1^{ère} tranche), 1 200 places à terme. Opération conjointe des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture et création d'un internat de 300 places"

Il demande à l'assemblée de se déterminer quant à l'urgence de la tenue du conseil.

Aucun conseiller ne s'oppose à ladite procédure.

Monsieur MULLER indique qu'il y a deux à trois semaines il avait été avisé officieusement de la tenue du conseil interacadémique de l'Education Nationale pour le 6 juin dernier, par l'attaché placé auprès d'Isabelle GOVERITCH, vice-présidente de la Région Ile de France chargée des lycées et de la vie scolaire, l'ordre du jour comportant le lycée de Magny-en-Vexin dans la liste annuelle d'opérations, alors que le dossier était bloqué depuis 2002. Après de cet attaché il

avait rappelé l'argumentaire de la ville et la récente pétition. Le 2 juin, le Préfet de Région a transmis un courrier à la mairie reçu le 4 juin. Monsieur MULLER donne lecture de ce courrier.

Objet : Liste annuelle 2005 des opérations de construction pour lesquelles l'Etat s'engage à attribuer des postes administratifs et pédagogiques.

En application des dispositions de l'article L 211-2 du Code de l'Education, j'ai établi un projet de liste annuelle des constructions et extensions de lycées et collèges que l'Etat s'engage à pourvoir en postes indispensables à leur fonctionnement administratif et pédagogique.

Avant d'arrêter cette liste, je dois obtenir l'accord de la collectivité compétente et de la commune d'implantation.

Le conseil interacadémique de l'Education Nationale sera consulté prochainement.

Etabli à partir du programme prévisionnel d'investissement adopté par le Conseil Régional, le projet de liste annuelle comporte à Magny-en-Vexin :

- *Création d'un lycée de 700 places (1^{ère} tranche), 1 200 places à terme*
Opération conjointe des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture.
- *Création d'un internat de 300 places.*

Je tiens à souligner que l'inscription d'un projet sur cette liste ne restreint en rien le pouvoir de la collectivité compétente de décider des investissements qu'elle engagera.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir votre accord dans les meilleurs délais.

C'est ainsi pour exprimer son avis que le Conseil Municipal est convoqué ce jour. Il est rappelé que le 13 décembre 2001 le Conseil Régional présidé par Jean-Paul HUCHON a émis un avis unanime au programme prévisionnel d'investissements avec le lycée polyvalent et agricole de Magny-en-Vexin.

La seconde étape concerne la mise à disposition des personnels par l'Etat. Il s'agit là de la tenue du conseil interacadémique de l'Education Nationale ; Monsieur MULLER remet à l'assemblée un projet de délibération :

"Réuni en séance extraordinaire selon la procédure d'urgence le 12 juin 2005 le Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, sur l'interpellation de Monsieur le Préfet de Région en date du 2 juin 2005 déclare, à l'unanimité de présents composant l'assemblée municipale, donner son accord, dans le cadre de l'opération conjointe des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture, pour l'implantation à Magny-en-Vexin d'un lycée de 700 places pou la 1^{ère} tranche, 1 200 places à terme avec la création d'un internat de 300 places.

Le Conseil Municipal se réjouit en outre de vois inscrit ledit projet sur le projet de liste annuelle des constructions et extensions de lycées et collèges que l'Etat s'engage à pourvoir en postes indispensables à leur fonctionnement administratif et pédagogique établi à partir du programme prévisionnel d'investissement adopté par le Conseil Régional d'Ile de France et cela d'autant plus qu'un terrain est réservé à cet effet au Plan d'Occupation des Sols, situé entre le cimetière communal et la route de Saint Gervais ; que dès 2002, la ville de Magny, a budgété 450 000 euros, pour l'acquisition dudit terrain ; que le lycée polyvalent et agricole de Magny-en-Vexin permettra aux lycées du Vexin, passant aujourd'hui chaque jour de classe, 12 heures hors de chez eux, partant l'hiver le matin lorsqu'il fait noir, revenant le soir, à la nuit déjà tombée, de ne plus cumuler les handicaps."

Il résume la question posée : Etes-vous pour ou contre l'implantation du lycée à Magny-en-Vexin ?

Monsieur MULLER met aux voix la question : C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ce projet.

Monsieur MULLER dit qu'il s'agit de l'aboutissement d'une longue procédure. Depuis 1998, Monsieur MULLER s'était engagé avec Dominique STRAUSS KAHN et Manuel VALLS, vice-président de la Région Ile de France pour faire avancer le dossier.

En 2001, la première étape était ainsi franchie avec l'inscription au plan prévisionnel d'investissements de la Région. Pour la seconde étape, c'est chose faite depuis moins de huit jours puisque le conseil interacadémique s'est prononcé favorablement le 6 juin dernier. Un tonnerre d'applaudissements a accompagné la décision du conseil interacadémique, après l'intervention remarquable d'un délégué de parents de l'enseignement agricole.

Monsieur MULLER va écrire au Préfet de Région pour l'informer sans délai de la décision du Conseil Municipal. Il donne lecture de ce courrier :

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre, en date du 2 juin dernier faisant référence à la consultation du Conseil Interacadémique de l'Education Nationale d'Ile de France, sur le projet de liste annuelle des constructions et extensions de lycées et collèges qu l'Etat s'engage à pourvoir en postes indispensables à leur fonctionnement administratif et pédagogique établi à partir du programme prévisionnel d'investissement et adopté par le Conseil Régional d'Ile de France, je vous indique par la présente que le Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, réuni en séance extraordinaire selon la procédure d'urgence le 12 juin 2005 a, à l'unanimité des présents composant l'Assemblée Municipale, donné son accord, dans le cadre de l'opération conjointe des Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture, pour l'implantation, à Magny-en-Vexin, d'un lycée de 700 places pour la 1^{ère} tranche, 1 200 places à terme avec la création d'un internat de 300 places.

Vous trouverez en annexe copie de la délibération adoptée par l'Assemblée Municipale.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus parfaite considération.

Monsieur MULLER dit que le projet est ainsi lancé dans sa phase concrète. Le lycée polyvalent et agricole changera la vie de tous.

Monsieur SNOZZI indique que la pétition est un grand succès.

Faut-il dès lors continuer à la faire signer, pourtant certains ne l'ont pas encore signé.

Monsieur MULLER confirme qu'environ 3 600 personnes ont déjà signé. Il constate que Mesdames MAUGAN, DEMARD, Messieurs AUROS et MAIGNIEL sont venus signer deux jours avant le conseil.

Monsieur MULLER souhaitant effectivement que tous les élus signent, il avait ainsi prévu de solliciter, au cours de cette séance, les élus qui ne l'avaient pas fait.

Il faut continuer. En mairie la pétition est déposée.

Un vendredi et un samedi, une campagne de pétition a eu lieu près du Super U, en centre ville, à la gare routière pour les lycéens.

Cette pétition permet de maintenir la pression. Il reste le terrain réservé au POS, le financement est assuré. Il faudra engager la déclaration d'utilité publique si le propriétaire ne veut pas vendre.

A propos de la signature tardive de la pétition, Monsieur THIERRY indique que l'opposition soutient depuis longtemps le projet.

Monsieur SNOZZI indique que la tenue de la réunion du 6 juin, vient après le lancement de la pétition. Celle-ci comprend plus de 3 500 signatures à comparer aux 700 recueillies par l'opposition au sujet du monument aux morts, c'est ainsi sans comparaison.

Certains maires du canton ont refusé de la faire signer, c'est par le militantisme du groupe Magny Notre Ville que la population s'est mobilisée.

Monsieur SNOZZI a reçu des familles pour les inscriptions à l'école, certaines d'entre elles habitant dans les villages autour de Magny-en-Vexin, elles se sont étonnées que la pétition ne soit pas disponible dans leur mairie.

Monsieur SNOZZI examine le calendrier : l'opposition a signé au dernier moment c'est à dire l'avant veille du conseil.

Madame MAUGAN dit s'être déplacée 48 h après l'ouverture de la pétition et qu'elle n'a pu la signer, ne connaissant pas le texte proprement dit de la pétition.

Monsieur MULLER rétorque qu'il n'y a pas de texte puisque c'est le principe de la construction du lycée qui est en jeu.

Monsieur PICAULT ajoute que, simultanément à la tenue du Conseil Municipal en urgence, l'opposition a également signé dans l'urgence.

Monsieur MULLER se réjouit de la décision elle-même. Le texte soumis c'est celui du Conseil Municipal sous la forme "un lycée à Magny, pas un luxe, une nécessité".

Il rappelle à nouveau la procédure.

- la Région décide de la construction.
- L'Etat prévoit les crédits pour le personnel.

Il fait référence au tract de l'opposition vilipendant le maire sur son prétendu manque d'implication pour obtenir la construction du lycée. Monsieur MULLER ajoute "La victoire a de multiples pères, la défaite est toujours orpheline. Pour l'opposition, si le projet ne marche pas, c'est de la faute à Jean-Pierre MULLER ; s'il est réalisé, il n'y est pour rien", alors Monsieur MULLER redit que le lobbying effectué auprès de D. STRAUSS KAHN, L. JOSPIN, C. ALLEGRE, J. LANG, M. VALLS, lorsqu'ils étaient aux responsabilités, également auprès du recteur FORESTIER, a produit toute son efficacité.

La décision finale était bien celle du gouvernement. Or, le tract de l'opposition est un tissu de mensonges. Il tente de démontrer que Monsieur MULLER aurait besoin de boucs émissaires pour se dégager de ses responsabilités.

Effectivement, il a fallu des pressions pour faire aboutir le projet.

Monsieur le maire ose espérer que le gouvernement quel qu'il soit ne se désengagera pas.

Monsieur AUROS indique que le député, Monsieur HOUILLON, avait entrepris des démarches auprès du secrétaire d'Etat et du recteur par des courriers d'avril et mai derniers. Monsieur AUROS en a reçu communication.

Monsieur MULLER indique que la décence aurait voulu que Monsieur HOUILLON en adresse copie au premier magistrat de la ville, en même temps qu'il en avait fait la démarche partisane auprès de Monsieur AUROS, membre du même parti que lui.

Monsieur AUROS demande où en est l'acquisition des terrains.

Monsieur PICAULT répond que l'ancien directeur général des services n'avait pas instruit le dossier de D.U.P, que le conseil avait engagé il y a deux ans. Il faudra donc délibérer à nouveau. Par ailleurs, le propriétaire a adressé une lettre peu amène à Monsieur PICAULT.

Monsieur MULLER va écrire à Monsieur DAUCHEZ. S'il n'y a pas de terrain d'entente, il faudra faire la DUP. Le prix des domaines est de 8,50 €/m² alors que le propriétaire a demandé 28,50 €/m².

Madame RIBLET conclut en faisant observer que certaines personnes l'ont sollicitée quant au projet d'une piscine à Magny-en-Vexin lors de la campagne de pétition pour le lycée.

A propos de la piscine, lors d'une récente réunion à laquelle Monsieur MULLER a participé, le Bureau d'études a été choisi.

A 9h45, la séance est levée sous les applaudissements.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Sophie LAFAGE

Jean-Pierre MULLER